

**C.E.S. COOPERATIF
« JULES VALLES »
DE LA RICAMARIE**

Depuis plusieurs années (1967) à la demande de la municipalité de la ville de La Ricamarie (environ 14 000 habitants), près de Saint-Etienne (Loire), la section de la Loire de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE) a travaillé à l'élaboration d'hypothèses pédagogiques visant à la création d'un Centre Educatif Coopératif (CEC) expérimental de plein exercice. Le CES n'est qu'une des composantes de l'édifice CEC dont l'architecture elle-même a été fonctionnellement réalisée en rapport avec les hypothèses pédagogiques. La population de La Ricamarie est composée à 78 % d'habitants issus du milieu social ouvrier.

I. — QUELQUES POINTS ESSENTIELS DU PROJET :

1. Structure

La structure a été conçue pour éliminer tout cloisonnement et groupement déterminant a priori pour les formes d'enseignement, et éviter autant que faire se peut toute érosion des possibilités d'appropriation d'un savoir ultérieur.

Le CES se caractérisera, si les hypothèses sont respectées, par la structure suivante :

— Cinq unités de vie (UV) de 120 élèves regroupent chacune huit groupes de vie (GV) de 15 élèves. Chaque unité dispose d'un bâtiment propre, à l'intérieur duquel chaque GV dispose lui-même d'une salle qu'il aménage et utilise à son gré.

Il s'agit là du seul point fixe de la structure.

— Les élèves de chaque GC se répartissent en fonction de leurs intérêts, de leurs objectifs, de leurs besoins :

- soit dans les groupes d'enseignement (GE)
- soit dans les groupes d'intérêt (GI)

Le fonctionnement des GE et GI n'étant pas forcément dissocié.

2. Principes didactiques

Le principe vise à une valorisation de la fonction création de l'enfant par l'intermédiaire du GV coopératif.

Le GV donne à l'enfant l'occasion de l'expression d'un comportement social dans un contexte qu'il ne trouve pas dans un établissement scolaire habituel, voire dans son milieu familial. Le GV vise à susciter chez l'enfant une prise de conscience de l'inadéquation des stratégies précédemment acquises à répondre à une situation. Avec l'aide de l'adulte responsable du GV (qui n'est plus le professeur en tant que détenteur d'un savoir propre à sa discipline) doit se réaliser la prise en charge par l'enfant des diverses composantes des processus d'apprentissage à travers les activités, les contenus, l'explication de ses intérêts. Le GV est lui-même le lieu d'une partie de l'évaluation formative envisagée (carnet d'observation continue).

Le GV devient médiateur fondamental en ce sens que la créativité devient un acte conscient et volontaire.

En outre, c'est le lien qui permet aux conflits de s'exprimer et de trouver une solution optimale valorisante.

3. Méthodologie

La forme privilégiée d'enseignement est l'enseignement individualisé coopératif pris en charge par tout le groupe et à tous les niveaux. Il s'agit de faire réaliser une « course d'équipe » par le groupe qui n'abordera pas de nouvelle recherche avant que chacun de ses membres ait réalisé le contrat que le groupe s'était fixé (cette notion est à distinguer de la notion de travail et de recherche individuelle solitaire, qui non seulement ne sera pas exclue mais stimulée par la coopération).

Cela ne présuppose en aucune manière une quelconque homogénéité du groupe concernant les « niveaux » d'acquisition scolaire.

II. — QUELQUES « PROBLEMES »

Sans refaire un historique qui demanderait trop de développements, la situation actuelle est la suivante :

Nous passerons sur les manœuvres subtiles mais coûteuses auxquelles il fallut avoir recours pour assurer la part de financement incombant à l'Etat en recourant à l'emprunt avant que ce financement n'arrive effectivement.

La dotation obtenue en personnel d'enseignement, bien que légèrement supérieure (environ 18 heures d'enseignement hebdomadaires) à la dotation ministérielle traditionnelle, est inférieure à notre demande (1 seul poste d'EPS contre 3 demandés, pas de poste en éducatifs artistiques, alors que ces disciplines sont revalorisées par le projet et tiennent un rôle fondamental dans l'émergence des intérêts). Son calcul a été effectué sur la base de 24 élèves par groupe, ce qui ne correspond ni à l'hypothèse, ni à l'architecture fonctionnellement liée à celle-ci où les salles, par leur superficie, ne peuvent accueillir qu'un maximum de 20 élèves ! Les nominations des candidats volontaires a été refusée en CAPN. Le ministère leur propose une délégation rectorale !

Le problème essentiel est bien sûr celui du statut de l'établissement. Alors que l'arrêté créant le CES comme établissement expérimental de plein exercice était prêt pour paraître au B.O. du 23 février 77, un blocage (un de plus !) est intervenu au niveau non plus maintenant du ministère de l'Education, mais de celui des

Finances et nous n'en sommes plus maintenant, alors que l'architecture forme un tout avec l'hypothèse pédagogique globale, qu'à des bruits des rumeurs d'un statut d'établissement « chargé d'expérimentation » ! Mais de quelle expérimentation ? Cette situation entraîne la plus grande incertitude sur le déroulement des nominations et les moyens alloués au CES et au CEC pour fonctionner.

III. — QUELQUES DEMANDES

Il est important de ne pas aliéner les perspectives d'avenir. Aussi nous demandons que la Convention qui sera passée entre l'INRP et le CES ne se conçoive que comme une phase préparatoire au statut d'établissement expérimental de plein exercice. Cette convention devra être le fruit d'une étroite collaboration entre les groupes de travail (107 professeurs au total) et l'INRP.

En l'état actuel de la situation, l'absence totale de moyens nous amène à lancer un appel auprès de toutes les personnes et organismes intéressés par le champ d'expérimentation qu'offrira le CES. (Ecrire à la section de la Loire de l'OCCE). Merci d'avance !

Quoi qu'il en soit, dès la rentrée prochaine sera mise en œuvre la réalisation de monographies (ou chroniques) conduites simultanément dans des groupes expérimentaux du CES ou des classes de type traditionnel d'autres CES. Ces monographies auront pour but d'assurer une évaluation formative des enfants et une réinsertion immédiate dans leur cursus scolaire.

Alain DENIS,
René DIMIER,
I.R.E.M. de Lyon,
O.C.C.E. de la Loire.

Bibliographie

— Documents n° 1 - 2 - 3

1) Dossier « structure interne »

2) Pour un CES Coopératif

3) Stage pour un CES Coopératif

publiés par la Section de la Loire de l'OCCE, rue des Ovlides, 42100 Saint-Etienne.

— Autour du CES Coopératif de La Ricamarie. Tome 1. IREM de Lyon.

— Réflexions sur l'enseignement de la géométrie au CES de La Ricamarie.

Colloque Inter-IREM de Toulouse, 3-4 décembre 1976. IREM de Lyon.